



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

### A retenir

**COLZA** Charançon du bourgeon terminal : Risque faible sur l'ensemble du territoire.  
Larve de grosse altise : Risque faible.

## COLZA

### ANALYSE DE RISQUE ÉLABORÉE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE & OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement constitué de 56 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2018-2019 sera assurée sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie grâce à des parcelles fixes qui feront l'objet d'observations hebdomadaires. Au cours des sept derniers jours, **26 parcelles** ont fait l'objet d'une observation.

#### • Stades phénologiques et état des cultures

L'entrée dans la période hivernale se confirme cette semaine. Les températures sont fraîches mais cachent de fortes amplitudes thermiques journalières lorsque le temps est dégagé. Depuis le début de la semaine, la pluie est revenue sur le territoire. Ces conditions sont moins propices à la croissance de la culture. Les parcelles les plus avancées ont désormais dépassé le stade B10 (BBCH19) et celles plus tardives sont au stade B5 (BBCH15).

Ces conditions météorologiques, normales pour la saison, entraînent une pause hivernale du BSV colza Aquitaine et Ouest Occitanie. La reprise se fera début février.

Directeur de publication :

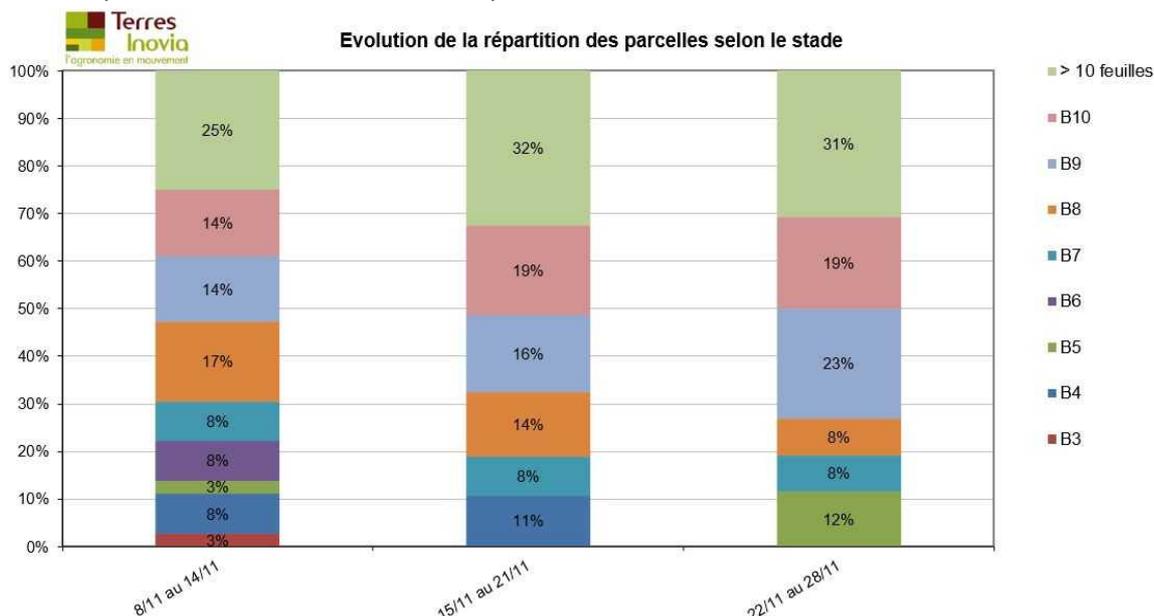
**Denis CARRETIER**  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

**Comité de validation :**  
Arterris, Arvalis Institut du  
Végétal, Chambres  
d'agriculture de Hte-Garonne  
et du Tarn, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, FREDON,  
Qualisol, RAGT, Terres  
Inovia, Val de Gascogne,  
Vivadour,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

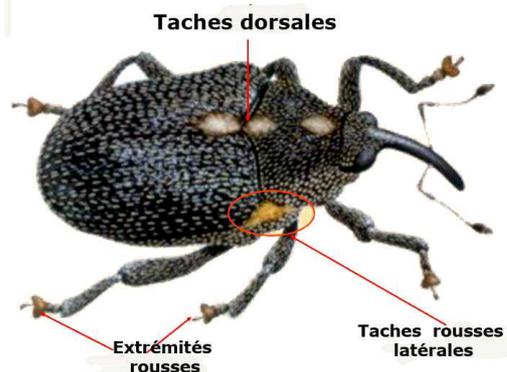


**Rappel:** un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.

## • Charançon du bourgeon terminal

Les charançons du bourgeon terminal sont beaucoup moins détectés dans les réseaux Aquitaine et Ouest Occitanie. Les piégeages significatifs (> à 5 individus) sont observés dans 1 parcelles dans le Tarn-et-Garonne.

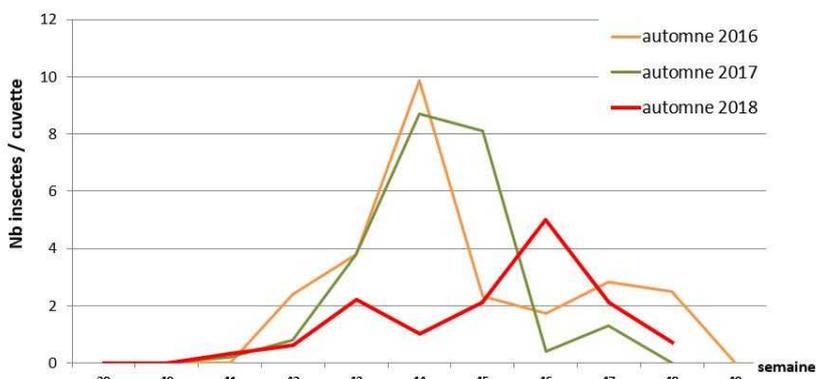
La prise en compte du BSV (vision territoriale) et la surveillance de la cuvette en végétation sont primordiaux pour évaluer le risque.



Critères de reconnaissance du CBT (Terres Inovia).

### Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon du bourgeon terminal (CBT)

Nb moyen de CBT / cuvette (avec valeurs nulles)  
Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Charançon du bourgeon terminal (photo Terres Inovia).

**Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal (BBCH31). **Mais la lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui signale le début de la période de risque (quel que soit le stade du colza).**

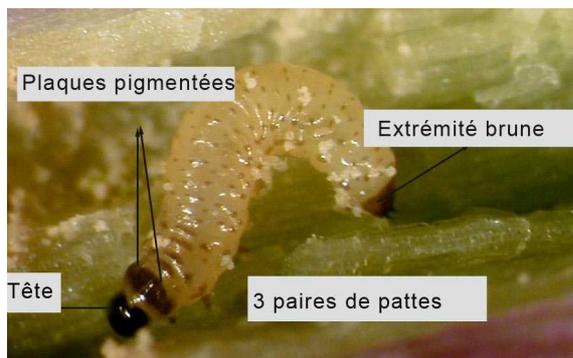
**Seuil indicatif de risque** : Il n'y a pas de seuil pour le charançon du bourgeon terminal. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que **sa seule présence** sur les parcelles constitue un risque. Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de **8 à 10 jours** après les 1ères captures significatives.

### Évaluation du risque : Risque faible sur l'ensemble du territoire.

Le pic de vol a eu lieu il y a deux semaines (11, 12 et 13 novembre). Généralement les femelles sont aptes à pondre au bout de 8 à 10 jours après les 1ères captures significatives, le risque est donc dépassé à ce jour.

## • Larve de grosse altise

Des larves de grosse altise sont observées sur le réseau, dans 2 parcelles cette semaine et avec une faible proportion de plantes touchées (5%). Depuis deux semaines, des larves ont été observées dans l'Aude, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. L'arrivée des grosses altises adultes a été tardive. De plus, les conditions sèches jusqu'à la mi octobre n'ont pas été propices à la ponte (phénomène de rétention des femelles adultes) et à l'éclosion des œufs (dessiccation).



Larve de grosse altise (photo Terres Inovia).

**Période de risque :** du stade rosette jusqu'au décolllement du bourgeon terminal

**Seuil indicatif de risque :** 70 % des plantes avec au moins une larve au stade rosette.

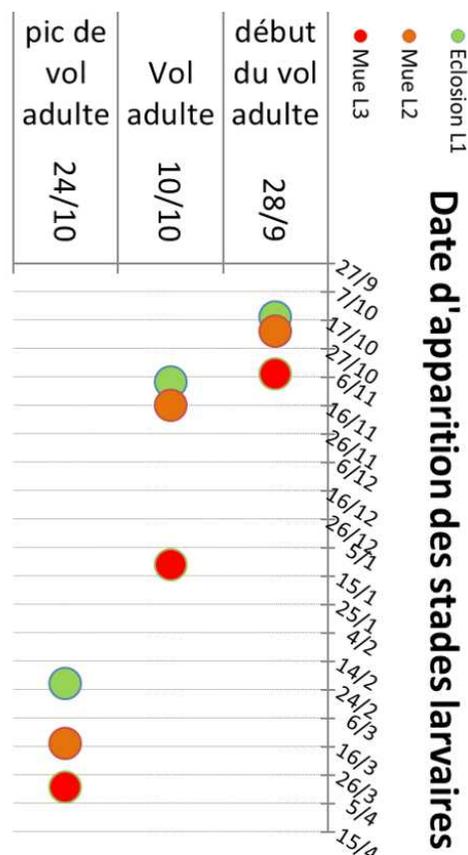
### Évaluation du risque : Risque faible.

L'évaluation du risque doit se faire à la parcelle, en observant, par prélèvement, la présence de galeries. Cette année, une minorité de parcelles présentent de belles biomasses. Les gros colzas sont moins exposés à une migration rapide des larves dans le cœur des plantes, et donc moins à risque. Un certain nombre de colzas sont encore chétifs donc davantage concernés par le ravageur.

#### Simulation du cycle de développement des larves de grosse altise

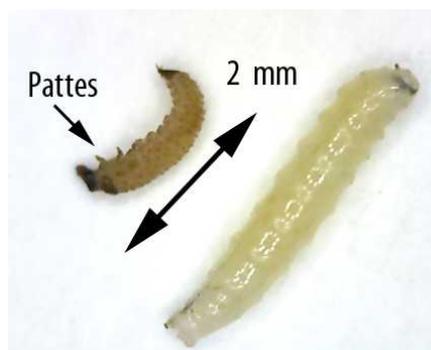
A partir des données météorologiques de l'année et de prévisions basées sur des moyennes pluriannuelles, il est possible de définir le cycle d'évolution de l'insecte pour une date théorique de début de vol. Les larves âgées (stade larvaire L3) sont celles qui présentent le risque le plus élevé, car ce sont les meilleures candidates à la migration vers le cœur de la plante et à la destruction du bourgeon terminal.

Réalisée à partir des données météo de la station d'Auch, la simulation du cycle de développement des larves montre que cette année, l'activité des grosses altises adultes a démarré dès la fin du mois de septembre. Les larves L3 devraient être observées depuis le début du mois de novembre, or, nous avons peu d'observation de larves à ce jour. Les conditions météorologiques, sèches sur une grande partie du mois d'octobre, n'ont pas été propices à l'éclosion des œufs. Néanmoins, il est fortement recommandé d'évaluer la présence de larves à la parcelle, et d'effectuer des contrôles toutes les 2 semaines.





Stades larvaires des grosses altises (Photos Terres Inovia).



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite). Photo Terres Inovia.

### • Phoma

Cette semaine, cinq parcelles présentent des symptômes de phoma. L'intensité de ces symptômes est faible, égale à 25 % de plantes avec macules. Les départements touchés depuis le début de l'automne sont l'Aude, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, les Landes, le Lot-et-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il n'y a pas de corrélation entre la présence de cette maladie sur feuilles à l'automne et sa présence au collet au printemps. Le risque peut être considéré comme nul à ce jour. Le seul levier contre le phoma est le choix variétal.

**Évaluation du risque : Risque nul.**

**Le prochain BSV Colza paraîtra début février 2019**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Le bulletin de santé du végétal colza a été préparé par l'animateur filière oléoprotéagineux de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Aréal, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Lycée agricole de Toulouse Auzeville, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silo Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Pour Aquitaine : Atria, Chambre d'Agriculture des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, Ets Sansan, Fredon Aquitaine, Maïsadour, Terres Conseils, Terres du Sud, agriculteur observateur (Dordogne et Landes).

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.